

# Une envie de rénover ? Faites-le en toute sécurité



Petits conseils et bons réflexes pour vous lancer sereinement dans vos travaux :

**Ne donnez pas suite au démarchage** : il est interdit dans le secteur de la rénovation énergétique. Sur internet, ne laissez pas vos coordonnées personnelles et identifiants fiscaux sur des sites de rénovation. Soyez vigilants, une entreprise ne peut en aucun cas revendiquer un partenariat avec l'ANAH ou autre organisme public.

**Méfiez-vous des offres trop alléchantes et des offres à 1 euro** : ces travaux sont souvent synonymes de prêts à la consommation cachés et de travaux de mauvaise qualité. Ne prenez pas le risque d'aggraver des problématiques déjà présentes et de faire face à des coûts futurs plus importants.

**Prenez le temps de la comparaison et de l'analyse de devis** : les coordonnées de l'entreprise, la certification RGE, le détail des prestations, les conditions financières ainsi que les garanties et assurances de l'entreprise doivent apparaître sur le document. Comparer au moins 3 devis pour vous faire une meilleure idée !

Si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à vous rapprocher du SURE, porteur du service public France Rénov' !



**Contactez votre conseiller NOM Prénom  
au 0X XX XX XX XX ou à [sure@XXX.fr](mailto:sure@XXX.fr)**

# Une envie de rénover ? Faites-le en toute sécurité



Petits conseils et bons réflexes pour vous lancer sereinement dans vos travaux :

**Ne donnez pas suite au démarchage** : il est interdit dans le secteur de la rénovation énergétique. Sur internet, ne laissez pas vos coordonnées personnelles et identifiants fiscaux sur des sites de rénovation. Soyez vigilants, une entreprise ne peut en aucun cas revendiquer un partenariat avec l'ANAH ou autre organisme public.

**Méfiez-vous des offres trop alléchantes et des offres à 1 euro** : ces travaux sont souvent synonymes de prêts à la consommation cachés et de travaux de mauvaise qualité. Ne prenez pas le risque d'aggraver des problématiques déjà présentes et de faire face à des coûts futurs plus importants.

**Prenez le temps de la comparaison et de l'analyse de devis** : les coordonnées de l'entreprise, la certification RGE, le détail des prestations, les conditions financières ainsi que les garanties et assurances de l'entreprise doivent apparaître sur le document. Comparer au moins 3 devis pour vous faire une meilleure idée !

Si vous avez le moindre doute, n'hésitez pas à vous rapprocher du SURE, porteur du service public France Rénov' !



**Votre conseiller Chaulet Renaud**  
au 06 20 62 42 57